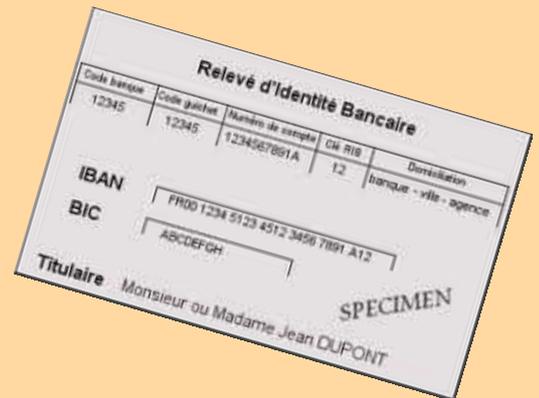


Le R.I.B. va disparaître... L'essentiel pour passer au SEPA

Harmonisation européenne oblige, dans le cadre d'un marché unique de paiement (Single Euro Payments Area = SEPA), le R.I.B. va définitivement disparaître le 1^{er} février 2014.

Il sera remplacé par l'I.B.A.N. et le code B.I.C.



Quelle conséquence pour vous

Si vous n'avez pas fait le nécessaire auprès de votre banque, les prélèvements et les virements seront systématiquement rejetés car le format national ne sera plus pris en compte.

Comment vous y préparer

Vérifier que vous possédez bien un I.B.A.N. et un code B.I.C., et si ce n'est pas le cas, contactez votre banque.

Utilisez les dès aujourd'hui, et indiquez ce code sur toutes vos factures.

Que faire concrètement pour vos virements et vos prélèvements

Pour les virements

- ✚ Recensez tous les bénéficiaires (fournisseurs, salariés...)
- ✚ Obtenez leur I.B.A.N. et leur code B.I.C.
- ✚ Mettez à jour tous vos logiciels de gestion

Pour les prélèvements

- ✚ Recensez tous les comptes sur lesquels vous effectuez des prélèvements
- ✚ Remplacez votre numéro national d'émetteur par le numéro d'identifiant Créancier SEPA (ICS) fourni par votre banque
- ✚ Mettez à jour tous vos logiciels de gestion.



vous êtes responsables de la conservation des mandats.

Quelle est l'échéance de ces changements

Le plus tôt sera le mieux pour éviter la bousculade au dernier moment et les ratés qui ne manqueront pas comme à chaque changement important !

